

REGLEMENT INTERIEUR

Conditions de participation

Pour participer aux rencontres organisées par la Fédération Française de Basket-ball ou ses organismes déconcentrés, toute personne doit être titulaire d'une licence FFBB. Cette licence demandée pour l'association **REVEIL SAINT-SORNIN BASKET-BALL**, et moyennant le paiement d'une cotisation annuelle, entraîne l'adhésion à ce club.

Lorsqu'on adhère au club, on s'engage pour la saison complète à participer régulièrement :

- aux rencontres organisées par la Ligue ou le Comité Charente de basketball.
- aux entraînements proposés par le club.
- aux activités d'encadrement nécessaires au bon déroulement des autres matches.

Les rencontres

Si un joueur ne peut participer à un match le week-end suivant, il devra en informer le responsable d'équipe le plus tôt possible.

Pour les matchs de jeunes à l'extérieur, les **parents seront appelés à transporter les enfants à tour de rôle**.

Les entraînements

Les horaires des entraînements seront fixés en septembre. Ils pourront être modifiés en cours de saison pour tenir compte par exemple de l'évolution de l'effectif ou de la disponibilité des entraîneurs.

La tenue : tee-shirt, short ou pantalon de survêtement, baskets obligatoirement lacés. Pas d'entraînement en jeans et chaussures de ville.

Pendant l'entraînement, les enfants mineurs ne pourront quitter seuls la salle sans autorisation parentale écrite.

Le club ne pourra être tenu pour responsable d'un événement qui se produirait à l'extérieur de la salle ou en dehors des horaires officiels.

L'encadrement

Au cours de la saison, il sera demandé aux joueurs (des seniors aux U13) de participer à l'encadrement d'autres matches se déroulant à Saint-Sornin : managérat, arbitrage, tenue de la feuille de marque ou du chronomètre. Si ponctuellement, ils ne peuvent assurer cette tâche, **ils devront trouver un remplaçant, par exemple parmi les autres joueurs de leur équipe**.

La discipline

Le joueur ou encadrant (de U13 à seniors) qui sera sanctionné d'une faute technique ou disqualifiante devra en rembourser le montant au club dans la semaine qui suit la rencontre. A défaut de s'exécuter, la licence lui sera retirée jusqu'au paiement complet de l'amende.

Tarifs 2017-2018

1 ^{ère} faute technique :	17 €
2 ^{ème} faute technique :	35 €
3 ^{ème} faute technique :	45 €
Faute disqualifiante sans rapport :	60 €

Plus généralement, le joueur fait partie d'une équipe et d'un club. Son comportement sur et en dehors du terrain contribuera à grandir ou ternir l'image de l'équipe ou (et) du club.

Le droit à l'image

Les licenciés ou les parents des mineurs licenciés acceptent par avance que les photos prises lors des entraînements ou les matchs soient utilisées sur le site Internet, sur les affiches, sur les documents de promotion du club ou dans la presse locale.